

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2022

Référence
2022_11

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion par le Receveur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 12 Avril 2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 1 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme BROC Caroline, M. CHANDAT David à Mme MENARD Francine, M. FOURMENTRAUX Yves à M. MOULINNEUF Michel

Excusé(s) : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s) : Secrétaire de mairie CHABASSIER Carole

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BROC Caroline

**Objet de la délibération** : Approbation du compte de gestion par le Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l' état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

3° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 01 Avril 2022

La Maire

Francine MENARD

